



## Non versement d'une prime par mon ancien employeur, quels recours

Par **jaibesoinduconseil**, le **29/05/2009** à **14:29**

Bonjour,

Je suis chargée de recrutement, mon ancien employeur (qui a mis fin à ma période d'essai), doit me verser une prime suite à un recrutement que j'ai réalisé (la mention de cette prime est faite dans mon contrat de travail ainsi que dans une annexe au courrier de fin de période d'essai que mon employeur m'a remis lors de mon départ).

J'ai contacté mon ancien employeur à 3 reprises (2 mails, un appel), mon ancienne responsable m'a indiqué que le versement de ma prime faisait partie de la liste de ses "choses à faire", or cela traîne depuis bientôt 2 mois...

Quels sont mes moyens de pression pour obliger mon employeur à me verser cette prime? (en sachant que je dispose de tous les documents nécessaires pour prouver qu'elle m'est due)

Sont-ils tenus à respecter des délais pour me la verser (aucun délai n'étant mentionné dans mon contrat)?

Merci d'avance de vos réponses qui m'aideront dans la suite de mes démarches,

Cordialement,

VM

Par **Visiteur**, le **29/05/2009** à **15:19**

bonjour,

avez vous reçu votre dernière fiche de paye et votre solde de tout compte ?

Par **jaibesoin dun conseil**, le **29/05/2009** à **15:48**

Bonjour,

J'ai, en effet, reçu ma dernière fiche de paie et mon solde de tout compte.

J'espère que vous pourrez m'aider en sachant cela...

Merci d'avance,

VM

Par **Visiteur**, le **29/05/2009** à **16:19**

re

[citation]J'espère que vous pourrez m'aider en sachant cela... [/citation]

on va essayer...

a mon avis votre employeur ne veut pas vous donner cette prime !

pourquoi ?? vous avez eu votre solde de tout compte ! et après un solde de tout compte on n'a plus de fiches de paye !! et une commission doit être sur la fiche de paye car elle est soumise à cotisation !!!

pas de panique !!!!

vous avez 6 mois pour dénoncer le solde de tout compte....  
donc petite lettre à votre employeur en recommandée + ar

a bientôt....